

Une association vouée à devenir fondation

Afin de rassembler les différents acteurs concernés par la déficience auditive et de porter la question sur la place publique, le Professeur Bruno Frachet et Geneviève Monguillot¹ fondent en 2011 l'association « AGIR POUR L'AUDITION ». Ils seront rejoints par les professeurs Sterkers, chef de service à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière et Garabedian, chef de service à l'hôpital Necker, membres du conseil d'administration. L'association a pour ambition de devenir un organisme de référence sur l'audition afin de sensibiliser les pouvoirs publics et le grand public aux enjeux posés par la déficience auditive. Elle se fixe également comme mission de soutenir la recherche scientifique et d'aider les personnes concernées et leurs familles en promouvant les solutions pour une meilleure santé auditive.

En 2014, AGIR POUR L'AUDITION obtient le soutien de la Fondation Bettencourt Schueller². Grâce à ce soutien, AGIR POUR L'AUDITION peut envisager de poursuivre son développement de manière plus ambitieuse via la création d'une fondation organisée autour de deux pôles :

- AGIR POUR LE FUTUR, pour soutenir et financer la recherche dans tous les domaines de la santé auditive ;
- AGIR AU QUOTIDIEN, pour soutenir et organiser des actions d'information, de sensibilisation et de repérage des troubles auditifs, tournées vers le grand public et les associations.

■ AGIR POUR LE FUTUR

La recherche scientifique audiolinguistique est en développement tant sur les plans cliniques, génétiques, physiologiques, psycho-acoustiques que technologiques ou encore psychologiques et sociologiques.

Dans ce contexte, AGIR POUR L'AUDITION soutient, à travers son pôle **AGIR POUR LE FUTUR**, la création de l'INSTITUT DE L'AUDITION. Ce centre de recherche fondamentale accueillera les meilleures équipes scientifiques dès la fin 2017. Il sera dirigé par le Professeur Christine Petit. Situé au 63, rue de Charenton, à proximité immédiate de l'INSTITUT DE LA VISION, il participe à la création du premier campus français dédié aux déficits sensoriels. Il comportera un espace d'accueil, de réunion et de conférence, géré par AGIR POUR L'AUDITION.

L'Institut s'appuiera notamment sur une plateforme clinique développée par AGIR POUR L'AUDITION, véritable Centre d'Audiologie Avancé (CAA) fonctionnant sur le modèle d'un Centre d'Investigation Clinique (CIC), en partenariat étroit avec les services cliniques.

L'APPEL À PROJETS SCIENTIFIQUE est d'ores et déjà ouvert chaque année aux équipes de recherche ou à des jeunes chercheurs post-doctorants porteurs de projets originaux. Le conseil scientifique international se réunit trois fois par an et propose des lauréats au conseil d'administration. Les projets pluriannuels et les consortiums internationaux sont encouragés. L'intérêt scientifique et la qualité des équipes sont les critères majeurs de sélection des lauréats.

De plus, chaque année, AGIR POUR L'AUDITION initie un ou deux projets de recherche avec des partenaires et des méthodes, soumis à la revue du conseil scientifique.

1 Pr B. Frachet : Service ORL – Hôpital Rothschild ; G. Monguillot : orthophoniste

2 <http://www.fondationbs.org>

■ AGIR AU QUOTIDIEN

Les personnes déficientes auditives rencontrent des difficultés tout au long de leur vie, quelle que soit l'origine de leur déficience. En outre, quel que soit le degré de perte auditive et de handicaps associés, les conséquences de la déficience auditive sont multiples et touchent tous les domaines du quotidien. Pour répondre à ces enjeux et aux besoins des personnes concernées, le pôle **AGIR AU QUOTIDIEN** valorise la protection de la santé auditive et le diagnostic précoce, et soutient ceux qui œuvrent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes déficientes auditives.

L'APPEL À PROJETS annuel permet aux associations de soumettre un projet au comité de sélection. Ce comité se réunit une fois par trimestre et recommande au conseil d'administration des lauréats, qui recevront un soutien financier contribuant à la réalisation de leur projet.

Le **PRIX « AGIR POUR L'AUDITION – AGIR AU QUOTIDIEN »** récompense tous les deux ans une ou plusieurs associations qui ont accompli une œuvre au bénéfice des personnes déficientes auditives. Les dossiers candidats sont revus par le comité de sélection qui propose au conseil d'administration un à trois lauréats.

Enfin, une ou deux actions sont également menées chaque année à l'initiative d'AGIR POUR L'AUDITION. Les bénéficiaires comme les partenaires de ces actions peuvent varier d'une année sur l'autre.

Ainsi, en 2015, AGIR POUR L'AUDITION s'intéressera tout particulièrement aux jeunes. En effet selon l'OMS³, 1,1 milliard de jeunes à travers le monde pourraient courir un risque de perte auditive due à des habitudes d'écoute dangereuses. On estime de fait que la moitié des adolescents et jeunes adultes de 12 à 35 ans des pays à revenu moyen ou intermédiaire, écoute leurs appareils audio (lecteurs MP3, smartphones...) à un niveau sonore dangereux ; de plus, près de 40 % d'entre eux sont exposés à des niveaux sonores traumatisants dans les boîtes de nuit, les discothèques et les bars.

³ « Ecouter sans risque », OMS – mars 2015 ; campagne disponible en français sur le site de l'OMS : <http://www.who.int/topics/deafness/safe-listening/fr/>